

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**ARRONDISSEMENT****DÉPARTEMENT****COMMUNE DE MALZÉVILLE**

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_059

Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE

Objet : Attribution de subventions pour l'adhésion à l'USEP des écoles élémentaires – année scolaire 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
10 octobre 2023			
Date de publication			Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Transmis en préfecture le			
20 octobre 2023			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

L'USEP est la fédération du sport scolaire à l'école publique, l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) prenant le relai en collège et lycée.

Les trois écoles élémentaires de la commune ont souhaité renouveler leur adhésion à l'USEP pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette adhésion permet principalement l'organisation de rencontres éducatives, pédagogiques, sportives et associatives inter-écoles ainsi que l'accompagnement des enseignants dans le domaine sportif. Il peut s'agir de la découverte d'activités (orientation, activités de coopération...) ou bien de finalisation de cycles d'apprentissage (tournois de sports collectifs, athlétisme, ...)

En plus de ces rencontres sportives, l'USEP peut former les élèves à l'organisation de rencontres sportives, leur apporter des connaissances sur la vie associative et également les former à l'organisation de débats en classe sur différents thèmes (sport et handicap, égalité fille-garçon, vivre ensemble, ...).

Les écoles affiliées peuvent aussi emprunter du matériel à l'USEP 54 comme des kits d'activités complets avec des fiches pédagogiques, mais aussi du matériel spécifique.

Le gymnase Jo Schlessier est mis à disposition des classes par la ville pour pratiquer ces activités sportives. La ville prendra également à sa charge le financement des transports nécessaires pour emmener les élèves au gymnase, pour l'école Pasteur en particulier plus éloignée du gymnase que les deux autres écoles élémentaires.

La ville souhaite soutenir ce projet des écoles en finançant à nouveau pour l'année scolaire 2023-2024 et pour chacune des 3 écoles élémentaires, l'adhésion d'une classe et d'un enseignant à l'USEP.

Le montant de la subvention que versera la ville s'élève à 6 € par élève et 19 € par enseignant, correspondant aux montants des licences USEP.

Le versement sera réalisé à chacune des coopératives des trois écoles élémentaires de Malzéville pour qu'elles puissent adhérer à l'association USEP MALZEVILLE créée en novembre 2021 et affiliée à l'USEP54.

Les parents qui accompagnent de manière occasionnelle et bénévole les classes lors des rencontres USEP n'ont pas besoin de prendre de licence.

Pour l'année 2023-2024, les coopératives des trois écoles prendront, le cas échéant, à leur charge l'adhésion de classes supplémentaires. Ainsi, l'école Jules Ferry a souhaité faire adhérer toute l'école soit 5 classes supplémentaires, à la charge de la coopérative, l'école Paul Bert 3 classes supplémentaires et l'école Pasteur 2 classes supplémentaires.

Les montants suivants sont proposés pour permettre l'adhésion à l'USEP d'une classe et d'un enseignant par école élémentaire pour l'année 2023-2024 :

ÉCOLE	Classe	Montant TOTAL de la participation de la commune
Coopérative de l'école Jules Ferry 28 élèves	1 classe + 1 enseignant	168 €
Coopérative de l'école Paul-Bert 27 élèves	1 classe + 1 enseignant	162 €
Coopérative de l'école Pasteur 25 élèves	1 classe + 1 enseignant	150 €
MONTANT TOTAL		480 €

Vu l'avis unanimement favorable de la commission éducation et solidarités du 05 octobre 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

valide le montant de ces subventions de la ville aux coopératives des écoles élémentaires Jules Ferry, Pasteur et Paul Bert permettant l'adhésion d'une classe et d'un enseignant par école à l'USEP 54 pour l'année scolaire 2023-2024

certifie que les crédits sont et seront inscrits aux budgets de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc RENARD

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

